

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 23 novembre 2023 (scrutin des étudiantes et étudiants) ;
- Considérant la perte de la qualité d'étudiante de Sorbonne Université de madame Laura TAKHTOUKH, élue suppléante de la liste Bouge ta fac avec l'AGEP et tes assos;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Madame Marie JARREULT est élue suppléante au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidate éligible suivante sur la liste Bouge ta fac avec l'AGEP et tes assos ;

**ARTICLE 2**

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

La Présidente de Sorbonne Université

Signé électroniquement par Florence Housset

Fait à Paris, le 08 octobre 2024

Pour la Présidente de Sorbonne Université  
et par délégation

Nathalie DRACH-TEVINA

**Florence HOUSSET**  
Directrice générale des services